

DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombres de membres :**  
**Afférents au C.M : 27**  
**En exercice : 27**  
**Qui ont pris part à la délibération : 27**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET QUATRE**  
**à dix-neuf heures**

### SEANCE DU 14 MAI 2024

Le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Jean-Christophe PEGUET, Maire de Dagneux,

**N°4720**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Emmanuelle BARBARIN, Danielle BERNARD, Carole BOUTY, Armelle DUBSAY, Audrey LOMBARD, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Audrey THUILLIERE, Virginie VALLIER, Murielle VERGNAUD,  
Messieurs Nicolas BERTHET, Christian CHEVALIER, Vincent CREVAT, Alain DULAC, Pierre-Yves GERARD, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Olivier LAPIERRE, Frédéric MARCHE, Jean-Christophe PEGUET, Jean-Philippe PORCHERON, Guillaume SALLERIN, Jean-Marc VIGNE.

**EXCUSE(E)S :**  
Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT donne pouvoir à madame Aurélie RICHARD.

**ABSENT(E)S :**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric MARCHE**

**OBJET : Cession de la parcelle cadastrée section B n° 1801 au profit de Madame [REDACTED] et de Monsieur [REDACTED]**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2241-1 et suivants ;  
VU la proposition de cession formulée par la Commune en date du 4 novembre 2022 ;  
VU la décision d'acceptation des termes de la cession formulée par Madame [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] en date du 28 novembre 2022 ;  
VU la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2022 portant cession d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°173 au profit de Madame [REDACTED] et Monsieur [REDACTED]  
VU le plan de division établi en date du 11 janvier 2024 par le cabinet Patrick PLANTIER, Géomètre-Expert, établissant les nouveaux numéros de parcelles et les nouvelles superficies de ces dernières,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée section B n°173 appartient à la Commune mais qu'aucune utilisation n'en est faite ;  
CONSIDERANT la proximité de cette parcelle avec la propriété de Madame [REDACTED] et de Monsieur [REDACTED] et leur souhait de pouvoir en acquérir la partie la plus proche de leur domicile ;

CONSIDERANT qu'après bornage, il apparaît que la nouvelle parcelle cadastrée section B n°1801, mesure 238 m<sup>2</sup> au lieu des 100 m<sup>2</sup> initialement estimés,

CONSIDERANT la possibilité de céder cette parcelle à Madame [REDACTED] et à Monsieur [REDACTED] à hauteur de 2€/m<sup>2</sup> ;

CONSIDERANT que les frais de géomètre et de notaire seraient à leur charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ANNULER la délibération n°4558 du 15 décembre 2022 ;
- DE CEDER la parcelle cadastrée section B n°1801, d'une superficie de 238 m<sup>2</sup>, à Madame [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] pour un montant de 2€/m<sup>2</sup> ;
- DE DIRE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent relatif à cette cession.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,

Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,  
Jean-Christophe PEGUET

Monsieur le secrétaire de séance,  
Frédéric MARCHE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Marche', written in a cursive style.

Publication faite le :

**30 MAI 2024**